

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention sport automobile option C : rallye

 Durée de formation : 2 ans

 Niveau de sortie des études : Bac + 2

CERTIFICATIONS ASSOCIÉES

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention natation course

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

Le titulaire du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS) spécialité « perfectionnement sportif » peut exercer le métier d'entraîneur dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs. Il sait encadrer les activités d'entraînement et de perfectionnement sportif et il participe à la conception du projet et à la direction de la structure pour laquelle il travaille. La préparation à ce diplôme est assurée par des centres de formation agréés par les directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Pour tout renseignement consulter le site du Ministère des sports : www.sports.gouv.fr.

Modules

- Certificat de spécialisation (CS) - Natation avec palmes
- Unité capitalisable (UC) - 1. Etre capable de concevoir un projet d'action en natation course
- Unité capitalisable (UC) - 4. Etre capable d'encadrer la natation course en sécurité
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action en natation course
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement en natation course
- Certificat de spécialisation (CS) - Natation en eau libre
- Certificat de spécialisation (CS) - Sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention aviron et disciplines associées

Descriptif

Activités visées :

- Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure d'aviron et disciplines associées ;
- Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure d'aviron et disciplines associées ;
- Encadrement d'activités d'enseignement et d'entraînement de perfectionnement sportif en aviron et disciplines associées ;
- Encadrement de l'aviron et disciplines associées en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers.

Objectifs

Compétences attestées :

- Concevoir un projet d'action ;
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en aviron et disciplines associées ;
- Encadrer l'aviron et disciplines associées en sécurité.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. conduire une démarche de perfectionnement sportif en aviron et disciplines associées
- Unité capitalisable (UC) - 4. encadrer l'aviron et disciplines associées en sécurité

Débouchés

Secteurs d'activités :

Le secteur professionnel de l'encadrement sportif en aviron est principalement associatif. Les structures employeuses sont essentiellement des associations (clubs) affiliées à la Fédération française d'aviron (FFA) ou des structures déconcentrées de cette dernière (comités départementaux et régionaux).

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « aviron et disciplines associées » peut exercer en tant que coordonnateur de projet, entraîneur, formateur, ou encore responsable sportif, en aviron et disciplines associées.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention motocyclisme

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

Le titulaire du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS) spécialité « perfectionnement sportif » peut exercer le métier d'entraîneur dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs. Il sait encadrer les activités d'entraînement et de perfectionnement sportif et il participe à la conception du projet et à la direction de la structure pour laquelle il travaille. La préparation à ce diplôme est assurée par des centres de formation agréés par les directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Pour tout renseignement consulter le site du Ministère des sports : www.sports.gouv.fr.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer le motocyclisme en sécurité
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif en motocyclisme
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en Œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action

Débouchés

Secteurs d'activités :

L'activité du titulaire du DEJEPS « motocyclisme » se développe principalement dans les champs du tourisme sportif et de l'entraînement sportif.

Les structures employeuses des titulaires du DEJEPS « motocyclisme » sont des associations sportives, des structures commerciales, des centres de vacances, des collectivités territoriales et des gestionnaires d'espaces de pratique.

Type d'emplois accessibles :

Entraîneur sportif, formateur ou agent de développement dans le champ du motocyclisme.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention tir sportif

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au

plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

La possession du diplôme atteste, dans le domaine du tir sportif, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- coordonner la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- conduire des actions de formation.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tir sportif
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer le tir sportif en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention voile

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

Le titulaire du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS) spécialité « perfectionnement sportif » peut exercer le métier d'entraîneur dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs. Il sait encadrer les activités d'entraînement et de perfectionnement sportif et il

participe à la conception du projet et à la direction de la structure pour laquelle il travaille. La préparation à ce diplôme est assurée par des centres de formation agréés par les directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Pour tout renseignement consulter le site du Ministère des sports : www.sports.gouv.fr.

Modules

- Certificat de spécialisation (CS) - Cerf-volant
- Unité capitalisable (UC) - 1. Être capable de concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en voile
- Unité capitalisable (UC) - 4. Être capable d'encadrer la voile en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention tennis de table

Descriptif

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif du tennis de table nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité "perfectionnement sportif" mention "tennis de table" permet de satisfaire à cette obligation de qualification

Objectifs

- Concevoir un projet d'action ;
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis de table ;
- Encadrer le tennis de table en sécurité.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Être capable de concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action

- Unité capitalisable (UC) - 3. Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- Unité capitalisable (UC) - 4. Etre capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteurs d'activités :

Le titulaire du DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention tennis de table exerce principalement dans des associations sportives, des comités départementaux et des ligues affiliées à la Fédération française de tennis de table.

Il peut également intervenir, entre autres, auprès de collectivités territoriales dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre d'un projet d'action ou d'encadrement en tennis de table.

Type d'emplois accessibles :

Coordonnateur de projet, entraîneur, formateur, responsable d'école de tennis de table, conseiller technique de club, responsable de pôle jeune/formation, coordinateur sportif ou encore de conseiller technique à la Fédération française de tennis de table ou dans ses organes déconcentrés.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention activités de plongée subaquatique

Descriptif

Le titulaire du DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention activités de plongée subaquatique est amené à encadrer différents types de publics en plongée à l'air et au nitrox dans la zone des 0 à 40 mètres de profondeur, à organiser et diriger des activités subaquatiques dans la zone des 0 à 60 mètres de profondeur. Les structures professionnelles supports de la formation en alternance sont les principales structures employeuses du titulaire du DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention activités de plongée subaquatique qui peut également être recruté dans des structures associatives.

Il exerce avec le statut de salarié ou de travailleur indépendant.

Conformément à l'article R. 322-41 du code du sport, le titulaire de la mention activités de plongée subaquatique du DEJEPS, est réputé être titulaire au titre de la mention B, du certificat d'aptitude à l'hyperbarie mentionné aux I et II de l'article R. 4461-27 du code du travail, ce qui lui permet d'exercer avec le statut de salarié dans le respect du code du travail.

Il participe au perfectionnement sportif des plongeurs et plongeurs et au développement des structures au sein desquelles il exerce. Il peut participer à des actions d'entraînement dans le cadre du perfectionnement des plongeurs en scaphandre ou des pratiquants compétitifs dans les activités sans scaphandre.

Le titulaire du DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention activités de plongée subaquatique est appelé à moniteur de plongée et peut exercer des fonctions de chef de projet, de formateur ou d'entraîneur auprès de groupements ou des ligues fédérales. Il met en place des événements liés au développement du territoire et conduit des actions de formation et d'encadrement sportif. Il peut également être embauché par les collectivités territoriales pour des actions d'encadrement sportif dans le milieu scolaire.

Objectifs

La possession du diplôme mentionné à l'article 1er atteste dans le domaine de la plongée avec ou sans scaphandre, à l'air et au nitrox en milieu naturel et artificiel et de la randonnée subaquatique que son titulaire met en œuvre les compétences suivantes :

- concevoir un projet d'action ;
- coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif en activités de plongée subaquatique dans la zone des 0 à 40 mètres de profondeur ;
- encadrer les activités de plongée subaquatique en sécurité.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif en plongée subaquatique
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer la plongée subaquatique en sécurité
- Certificat complémentaire (CC) - Plongée profonde et tutorat

Débouchés

Secteurs d'activités :

Le titulaire du DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention activités de plongée subaquatique peut exercer auprès de groupements ou de structures déconcentrées de la Fédération française d'études et sport sous marins (ligues fédérales) des fonctions de chef de projet, de formateur ou d'entraîneur . Il met en place des événements liés au développement du territoire et conduit des actions de formation et d'encadrement sportif.

Il peut également être embauché par les collectivités territoriales pour des actions d'encadrement sportif dans le milieu scolaire.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention activités de plongée subaquatique exerce en tant que moniteur de plongée

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention escalade en milieux naturels

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

La possession du diplôme atteste, dans le domaine de l'escalade sur tous sites naturels et via ferrata situés à une altitude inférieure à mille cinq cents mètres et sur structures artificielles, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- coordonner la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement
- conduire une démarche de perfectionnement sportif
- conduire des actions de formation

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Être capable de concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- Unité capitalisable (UC) - 4. Être capable d'encadrer l'escalade en milieux naturels en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention vol libre option A : parapente

Descriptif

Le titulaire du DEJEPS vol libre a vocation à intervenir sur l'ensemble du champ de la progression dans l'option concernée, de la découverte et l'initiation jusqu'à l'entraînement des pilotes qui recherchent la performance. La formation de cadres fait également partie de ses compétences.

Objectifs

La possession du diplôme mentionné à l'article 1er atteste que son titulaire met en Œuvre les compétences suivantes :

option A, à l'exception de l'enseignement en milieu aménagé au-dessus de l'eau :

- concevoir un projet d'action ;
- coordonner la mise en Œuvre d'un projet d'action ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif en vol libre ;
- encadrer le parapente en sécurité ;

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en Œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif en vol libre
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer le parapente en sécurité

Débouchés

Type d'emplois accessibles :

- Moniteur de parapente ou deltaplane

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention canyonisme

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

La possession du diplôme atteste, dans le domaine du canyonisme, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- coordonner la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement ;
- conduire en sécurité une démarche de perfectionnement sportif et technique ;
- conduire des actions de formation prenant en compte l'ensemble des impératifs de sécurité liés au milieu ;
- contribuer à la gestion durable des sites de canyon ;
- concevoir des programmes de développement ;
- coordonner la mise en oeuvre des programmes de développement.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en Œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif en canyonisme
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer le canyonisme en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou

d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention hockey**Descriptif**

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs**Compétences attestées :**

- Concevoir un projet d'action ;
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en hockey ;
- Encadrer le hockey en sécurité.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif en hockey
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer le hockey en sécurité

Débouchés**Secteurs d'activités :**

L'éducateur sportif titulaire du DEJEPS mention « hockey » exerce son activité dans le cadre des structures privées relevant du secteur fédéral associatif (clubs, comités départementaux et ligues régionales e la Fédération française de hockey) ou dans le cadre de la fonction publique territoriale.

Type d'emplois accessibles :

- Entraîneur de hockey.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention sports de glace option A : disciplines d'expression sur glace (patinage artistique, danse sur glace, patinage synchronisé et ballet sur glace)

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

Le titulaire du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS) spécialité « perfectionnement sportif » peut exercer le métier d'entraîneur dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs. Il sait encadrer les activités d'entraînement et de perfectionnement sportif et il participe à la conception du projet et à la direction de la structure pour laquelle il travaille. La préparation à ce diplôme est assurée par des centres de formation agréés par les directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Pour tout renseignement consulter le site du Ministère des sports : www.sports.gouv.fr.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. conduire une démarche de perfectionnement sportif en sports de glace
- Unité capitalisable (UC) - 4. encadrer l'option "disciplines d'expression sur glace" en sécurité

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention activités du cyclisme option A : BMX

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

Compétences attestées :

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité
- Conduire une démarche d'enseignement en activités du cyclisme en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
- Conduire une démarche d'entraînement en activités du cyclisme à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
- Conduire des actions de formation en activités du cyclisme en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

Option A - BMX

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en BMX
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en BMX en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en BMX tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. conduire une démarche de perfectionnement sportif en activités du cyclisme
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer le BMX en sécurité
- Certificat complémentaire (CC) - 1. Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne

Débouchés

Secteurs d'activités :

Les professionnels titulaires de ce diplôme exercent au sein des associations sportives, des structures commerciales, ou des collectivités en tant que salarié ou travailleur indépendant.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « activités du Cyclisme », option BMX, option Cyclisme traditionnel ou option VTT occupe des fonctions d'éducateur, d'entraîneur ou de moniteur de cyclisme.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention escalade en milieux naturels**Descriptif**

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'escalade en milieu naturel pratiquée sur structures artificielles à toute altitude et sur tous sites naturels et via ferrata, situés à une altitude inférieure à mille cinq cents mètres, nécessite la possession d'un diplôme figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité "perfectionnement sportif" mention " escalade en milieux naturels " permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Activités visées :

- Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure d'escalade en milieux naturels
- Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure d'escalade en milieux naturels
- Encadrement d'activités d'enseignement et d'entraînement de perfectionnement sportif en escalade en milieux naturels
- Encadrement de l'escalade en milieux naturels en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers et de lui-même

Objectifs

- Concevoir un projet d'action
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en escalade en milieux naturels
- Encadrer l'escalade en milieux naturels en sécurité

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. conduire une démarche de perfectionnement sportif en escalade en milieux naturels
- Unité capitalisable (UC) - 4. encadrer l'escalade en milieux naturels en sécurité
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Unité capitalisable (UC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne

Débouchés

Secteurs d'activités :

Les structures employeuses des titulaires du DEJEPS « escalade en milieux naturels » sont des associations sportives, structures commerciales, centres de vacances, collectivités territoriales gestionnaires d'espaces naturels. Ils développent également leur activité professionnelle avec le statut de travailleur indépendant.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du DEJEPS « escalade en milieux naturels » exerce le métier de « moniteur d'escalade ». Il a vocation à intervenir dans le domaine de l'enseignement et du perfectionnement sportif de l'escalade dans toutes ces formes de pratiques dont l'escalade considérée en « environnement spécifique » ce qui implique le respect de mesures de sécurité particulières.

L'activité économique du titulaire du DEJEPS « escalade en milieux naturels » se développe dans les champs sportif, éducatif, récréatif et de la santé.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention volley-ball

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

Le titulaire du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS) spécialité « perfectionnement sportif » peut exercer le métier d'entraîneur dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs. Il sait encadrer les activités d'entraînement et de perfectionnement sportif et il participe à la conception du projet et à la direction de la structure pour laquelle il travaille. La préparation à ce diplôme est assurée par des centres de formation agréés par les directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Pour tout renseignement consulter le site du Ministère des sports : www.sports.gouv.fr.

Modules

- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Baby et mini-volley
- Certificat de spécialisation (CS) - Beach-volley
- Unité capitalisable (UC) - 1. concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. conduire une démarche de perfectionnement sportif en volley-ball
- Unité capitalisable (UC) - 4. encadrer le volley-ball en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention sports équestres

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

1- Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique

- Il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent.
- Il encadre des publics sportifs dans le cadre de la compétition.
- Il encadre un groupe de stagiaires en formation.

2- Il encadre des activités de perfectionnement (enseignement et entraînement) et de formation

- Il propose un programme de perfectionnement dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- Il met en oeuvre les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ;
- Il conçoit les différentes démarches d'évaluation ;
- Il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;
- Il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;
- Il met en oeuvre les situations formatives ;
- Il exerce la fonction de tuteur pour les stagiaires en formation.

3- Il participe à la conception du projet et à la direction de la structure

- Il coordonne une équipe bénévole et professionnelle
- Il participe aux actions de tutorat dans l'organisation ;
- Il représente l'organisation auprès des partenaires ;
- Il conçoit une démarche de communication ;
- Il planifie l'utilisation des espaces de pratiques ;
- Il organise la maintenance technique ;
- Il contrôle le budget des actions programmées ;
- Il rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;
- Il formalise des bilans techniques et sportifs.

Capacités et compétences attestées :

1

- Réguler son intervention en fonction des publics ;
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
- Encadrer un individu ou un groupe de sportifs dans le cadre de ses interventions pédagogiques.

2

- Adapter l'organisation de la sécurité des sportifs en fonction de leur niveau ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline ;
- Conduire une démarche d'enseignement ;
- Conduire une démarche d'entraînement ;
- Conduire des actions de formation.

3

- Concevoir le projet d'action de la structure ;
- Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action ;
- Animer une équipe de travail ;
- Promouvoir les actions programmées ;
- Gérer la logistique des programmes d'action ;
- Animer la démarche qualité.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Etre capable de concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Etre capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en sports équestres
- Unité capitalisable (UC) - 4. Etre capable d'encadrer les sports équestres en sécurité

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention activités du cyclisme option C : Vélo Tout Terrain (VTT)

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au

plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

Compétences attestées :

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité
- Conduire une démarche d'enseignement en activités du cyclisme en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
- Conduire une démarche d'entraînement en activités du cyclisme à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
- Conduire des actions de formation en activités du cyclisme en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

Option C - VTT

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en VTT
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en VTT en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en VTT tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. conduire une démarche de perfectionnement sportif en activités du cyclisme
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer le VTT en sécurité
- Certificat complémentaire (CC) - 1. Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne

Débouchés

Secteurs d'activités :

Les professionnels titulaires de ce diplôme exercent au sein des associations sportives, des structures commerciales, ou des collectivités en tant que salarié ou travailleur indépendant.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « activités du Cyclisme », option BMX, option Cyclisme traditionnel ou option VTT occupe des fonctions d'éducateur, d'entraîneur ou de moniteur de cyclisme.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention activités du cyclisme option B : cyclisme traditionnel**Descriptif**

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs**Compétences attestées :**

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Définir les moyens nécessaires à la mise en Œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité
- Conduire une démarche d'enseignement en activités du cyclisme en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
- Conduire une démarche d'entraînement en activités du cyclisme à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
- Conduire des actions de formation en activités du cyclisme en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

Option B - Cyclisme traditionnel

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en cyclisme traditionnel
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en cyclisme traditionnel en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en cyclisme traditionnel tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. conduire une démarche de perfectionnement sportif en activités du cyclisme
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer le cyclisme traditionnel en sécurité
- Certificat complémentaire (CC) - 1. Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne

Débouchés

Secteurs d'activités :

Les professionnels titulaires de ce diplôme exercent au sein des associations sportives, des structures commerciales, ou des collectivités en tant que salarié ou travailleur indépendant.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « activités du Cyclisme », option BMX, option Cyclisme traditionnel ou option VTT occupe des fonctions d'éducateur, d'entraîneur ou de moniteur de cyclisme.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

La possession du diplôme atteste, dans le domaine du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- coordonner la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- conduire des actions de formation.

Modules

- Certificat de spécialisation (CS) - Canoë-kayak et disciplines associées en mer
- Unité capitalisable (UC) - 1. Être capable de concevoir un projet d'action

- Unité capitalisable (UC) - 2. Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- Unité capitalisable (UC) - 4. Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention tennis

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

Compétences attestées :

- Concevoir un projet d'Action ;
- Coordonner la mise en Œuvre d'Un projet d'Action ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis ;
- Encadrer le tennis en sécurité

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en Œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer le tennis en sécurité

Débouchés

Secteurs d'activités :

Le titulaire du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention « tennis », exerce son activité dans le

cadre de :

- structures privées relevant du secteur associatif notamment les associations affiliées à la Fédération française tennis (FFT) ;
- collectivités locales et territoriales ;
- accueils collectifs de mineurs (exemples : UCPA, Club Med Â) ;
- au titre de travailleur indépendant.

Type d'emplois accessibles :

- moniteur de tennis.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention triathlon et disciplines enchaînées

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure. Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'animation ou l'entraînement des activités de "triathlon et disciplines enchaînées" nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "perfectionnement sportif" mention "triathlon et disciplines enchaînées" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Objectifs

La possession du diplôme mentionné à l'article 1er atteste que son titulaire met en œuvre les compétences suivantes en triathlon, paratriathlon, duathlon, aquathlon et bike and run

- concevoir un projet d'action
- coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- conduire une démarche de perfectionnement sportif en triathlon et disciplines enchaînées
- conduire une démarche d'apprentissage de la natation
- encadrer le triathlon et disciplines enchaînées en sécurité

Modules

- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- Unité capitalisable (UC) - 4. Conduire une démarche d'apprentissage de la natation
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Unité capitalisable (UC) - 5. Encadrer le triathlon et disciplines enchaînées en sécurité
- Certificat de spécialisation (CS) - Sauvetage et sécurité en milieu aquatique

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- cadre technique
- agent de développement au service d'un club, d'un comité, d'une ligue ou de la fédération
- entraîneur d'un club affilié, généralement de plus de 100 licenciés disposant d'une école de triathlon ou d'un club inscrit dans le championnat de France des clubs ou d'une structure intégrant le projet de performance fédéral

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention escalade

Descriptif

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'escalade nécessite la possession d'un diplôme figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité "perfectionnement sportif" mention "escalade" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Activités visées :

- Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure d'escalade
- Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure d'escalade
- Encadrement d'activités d'enseignement et d'entraînement de perfectionnement sportif en escalade
- Encadrement de l'escalade en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers

Objectifs

- Concevoir un projet d'action
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'
- une démarche de perfectionnement sportif en escalade
- Encadrer l'escalade en sécurité

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer l'escalade en sécurité
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif en escalade
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteurs d'activités :

Les structures employeuses des titulaires du DEJEPS « escalade » sont principalement des structures associatives ou commerciales, des centres de vacances ou de tourisme sportif et des collectivités territoriales.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du DEJEPS « escalade » exerce le métier appelé « entraîneur d'escalade ».

Il occupe les fonctions de :

- entraîneur d'escalade (de l'initiation à l'entraînement) ;
- coordinateur du projet et des équipes d'une structure associative ;
- gestionnaire d'une structure commerciale en escalade ;
- formateur en escalade.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention vélo tout terrain (VTT)

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

La possession du diplôme atteste, dans le domaine du vélo tout terrain, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- coordonner la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- conduire des actions de formation.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Être capable de concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- Unité capitalisable (UC) - 4. Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention rugby à XIII**Descriptif**

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

La possession du diplôme atteste, dans le domaine du rugby à XIII, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- la conception des programmes d'entraînement individuel et collectif visant le perfectionnement ;
- la coordination de la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement du joueur et de l'équipe dans les domaines physique, technique, tactique et psychologique ;
- la conduite d'une démarche de perfectionnement sportif individuel et collectif ;
- la conduite d'actions de formation auprès des éducateurs et entraîneurs.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Être capable de concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- Unité capitalisable (UC) - 4. Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés**Secteur d'activité :**

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,

- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention golf

Descriptif

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif du golf nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité "perfectionnement sportif" mention " golf " permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Activités visées :

- Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure de golf
- Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de golf
- Encadrement d'activités d'enseignement et d'entraînement de perfectionnement sportif en golf
- Encadrement du golf en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers

Objectifs

- Concevoir un projet d'action
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en golf
- Encadrer le golf en sécurité

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif en golf
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer le golf en sécurité

Débouchés

Secteurs d'activités :

Le métier d'entraîneur de club s'exerce dans des golfs privés ou publics (associatifs, commerciaux, municipaux) ou des académies de golf privées.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du DE JEPS spécialité perfectionnement sportif mention golf exerce le métier d'entraîneur de club qui consiste à animer, enseigner, encadrer en golf et à concevoir et mettre en œuvre des programmes de perfectionnement sportif.

Dans des structures importantes, l'entraîneur de club peut exercer des fonctions de coordination d'équipe d'enseignants et prendre en charge la formation de l'encadrement.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention attelages canins

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

La possession du diplôme atteste, dans le domaine des attelages canins, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- coordonner la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- conduire des actions de formation.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Etre capable de concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Etre capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- Unité capitalisable (UC) - 4. Etre capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention pétanque

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

La possession du diplôme atteste, dans le domaine de la pétanque, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- coordonner la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- conduire des actions de formation.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Etre capable de concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Etre capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- Unité capitalisable (UC) - 4. Etre capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention cyclisme traditionnel

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

Le titulaire du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS) spécialité « perfectionnement sportif » peut exercer le métier d'entraîneur dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs. Il sait encadrer les activités d'entraînement et de perfectionnement sportif et il participe à la conception du projet et à la direction de la structure pour laquelle il travaille. La préparation à ce

diplôme est assurée par des centres de formation agréés par les directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Pour tout renseignement consulter le site du Ministère des sports : www.sports.gouv.fr.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Être capable de concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- Unité capitalisable (UC) - 4. Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention attelages canins

Descriptif

Le titulaire du DEJEPS « attelages canin » est un professionnel spécialisé dans l'attelage de chiens, c'est-à-dire l'utilisation de chiens pour tracter des véhicules légers tels que des traîneaux, des chariots ou des karts. Ce métier combine des compétences en dressage canin, en gestion de meute, et en techniques de conduite d'attelage.

Objectifs

Concevoir un projet d'action

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action

- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous

- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

Conduire une démarche de perfectionnement sportif en attelages canins

- Conduire une démarche d'enseignement en attelages canins en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
- Conduire une démarche d'entraînement en attelages canins à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
- Conduire des actions de formation en attelages canins en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

Encadrer en attelages canins en sécurité

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en attelages canins
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en attelages canins en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en attelages canins tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif en attelages canins
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer en attelages canins en sécurité

Débouchés

Secteurs d'activités :

L'activité du titulaire du DEJEPS « attelages canins » se développe principalement dans les champs du tourisme, des compétitions sportives (mushing), ou du transport en milieu naturel.. Les structures employeuses des titulaires du DEJEPS « attelages canins » sont essentiellement des structures commerciales.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du DEJEPS « attelages canin » est un professionnel spécialisé dans l'attelage de chiens, c'est-à-dire l'utilisation de chiens pour tracter des véhicules légers tels que des traîneaux, des chariots ou des karts. Ce métier combine des compétences en dressage canin, en gestion de meute, et en techniques de conduite d'attelage.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention athlétisme et disciplines associées

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au

plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

La possession du diplôme atteste, dans les disciplines de l'athlétisme et associées, les compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- coordonner la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- conduire des actions de formation.

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Être capable de concevoir un projet d'action.
- Unité capitalisable (UC) - 2. Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- Unité capitalisable (UC) - 4. Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteur d'activité :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Métiers visés :

- Entraîneur,
- coach,
- moniteur.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention glisses aérotractées nautiques

Descriptif

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'animation ou l'entraînement en glisses aérotractées nautiques nécessite la possession d'un diplôme d'État figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le DEJEPS glisses aérotractées nautiques permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Activités visées :

- Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure nautique
- Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure nautique
- Encadrement d'activités de perfectionnement sportif en glisses aérotractées nautiques

- Encadrement des glisses aérotractées nautiques en assurant la sécurité

Objectifs

- Concevoir un projet d'action
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en glisses aérotractées nautiques
- Encadrer les glisses aérotractées nautiques en sécurité

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif des glisses aérotractées nautiques
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer les glisses aérotractées nautiques en sécurité
- Certificat de spécialisation (CS) - Cerf-volant
- Unité capitalisable complémentaire (UCC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et insertion sociale
- Certificat de spécialisation (CS) - Animation et maintien de l'autonomie de la personne
- Certificat de spécialisation (CS) - Accompagnement à la démarche de développement durable
- Certificat complémentaire (CC) - Direction d'un accueil collectif de mineurs

Débouchés

Secteurs d'activités :

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations sportives notamment affiliées à la FF Voile et/ ou d'entreprises du secteur commercial.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du DEJEPS mention « Glisses Aérotractées Nautiques » (GAN) exerce le métier de moniteur et d'entraîneur de kitesurf. Il peut également entraîner en wing nautique. Il encadre des activités d'entraînement et de perfectionnement sportif et développe des projets dans les domaines de l'enseignement, l'entraînement et la formation.

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention sports équestres

Descriptif

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

Concevoir un projet d'action ;

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices,

sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

- Définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;

- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

Conduire une démarche de perfectionnement sportif en sports équestres ;

- Conduire une démarche d'enseignement en sports équestres en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
- Conduire une démarche d'entraînement en sports équestres à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
- Conduire des actions de formation en sports équestres en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

Encadrer les sports équestres en sécurité.

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en sports équestres
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en sports équestres en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en sports équestres tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Modules

- Unité capitalisable (UC) - 1. Concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 2. Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC) - 3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif en sports équestres
- Unité capitalisable (UC) - 4. Encadrer les sports équestres en sécurité

Débouchés

Secteurs d'activités :

Les activités s'exercent principalement dans le cadre d'associations sportives affiliées à la Fédération française d'équitation ou d'entreprises du secteur sportif professionnel.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire d'un DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention sports équestres occupe principalement les fonctions de moniteur, d'entraîneur de sports équestres au titre de salarié ou de travailleur indépendant.

OÙ SE FORMER ?

	Rythme & durée	Lieu
UCPA Formation		Bois-le-roi
CFA agricole de la Corrèze (CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION DES APPRENTIS, AGRICOLE DE LA CORREZE (CDFAA))		Naves
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) (IFCE)		Pin-au-haras
ENVSN		Saint-pierre-quiberon
JARDY EQUITATION		Marnes-la-coquette
FFC		Montigny-le-bretonneux
CREPS		Toulouse
LES CAVALIERS DES 3 FONTAINES		Pouget
CREPS		Besançon
LES HEURES LIBRES DE JEUNESSE		Garde
FORMATION EQUINES ROCHEFORT OCEAN		Saint-cyr-du-doret
CREPS		Talence
FORMAPI Bourgogne-Franche-Comté (FORMAPI)		Cluny
CREPS D'ILE DE FRANCE		Châtenay-malabry
CREPS		Bouguenais
CREPS		Toulouse
UCPA FORMATION		Salle-les-alpes
CREPS		Vallon-pont-d'arc
FORMAPI Bourgogne-Franche-Comté (FORMAPI)		Magny-cours
ENVSN		Saint-pierre-quiberon
CFA ECCLOR, UFA de Lesquin		Genech
CREPS D'ILE DE FRANCE		Châtenay-malabry
UCPA FORMATION		Saint-priest
Lycée d'enseignement général et technologique		Lons-le-saunier

	Rythme & durée	Lieu
agricole de Mancy (LEGTA LONS-LE-SAUNIER MANCY)		
FORMAPI Bourgogne-Franche-Comté (FORMAPI)		Saint-sérotin
LIGUE BRETAGNE DE TENNIS		Saint-grégoire
CREPS		Toulouse
CREPS		Vallon-pont-d'arc
UCPA FORMATION		Saint-médard-en-jalles
CREPS D'ILE DE FRANCE		Châtenay-malabry
CREPS		Voiron
CREPS		Voiron
FORMAPI Bourgogne-Franche-Comté (FORMAPI)		Brazey-en-plaine
CREPS		Besançon
LIGUE DE VOILE DE NORMANDIE		Havre
CFA ECCLOR, UFA de Lesquin		Genech
SPORT & FORMATION		Aix-en-provence
HUI EQUISERVICES		Pau
CREPS D'ILE DE FRANCE		Châtenay-malabry
CREPS		Antibes
FFC		Montigny-le-bretonneux
CREPS		Toulouse
CREPS		Vichy
FFC		Montigny-le-bretonneux
CREPS		Aix-en-provence
LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE DE TENNIS		Grande-motte
LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE DE TENNIS		Trèbes
CREPS		Aix-en-provence
CREPS		Aix-en-provence

	Rythme & durée	Lieu
FFC		Montigny-le-bretonneux
LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE DE TENNIS		Grande-motte
CRCK SUD		Argentière-la-bessée
CREPS		Toulouse
LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE DE TENNIS		Balma
CREPS		Toulouse
MFR de Bournezeau (MFREO)		Villebernier
UCPA FORMATION		Saint-priest
CREPS		Vichy
LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE DE TENNIS		Agde
CREPS		Toulouse
CREPS		Toulouse
CREPS		Montpellier
IFV		Voiron
CREPS		Montpellier
CREPS		Montpellier
Institut Français du Cheval et de L'Équitation (IFCE) (IFCE)		Saumur
CREPS		Montpellier
CREPS		Montpellier
CREPS		Montpellier
FFME		Voiron
STELLA DI L ALBA		Pierrelatte
Maison familiale rurale de Saint-Flour (NNON)		Saint-flour
CREPS		Lyon
Maison familiale rurale de Saint-Flour (NNON)		Saint-flour
ACF		Grenoble

	Rythme & durée	Lieu
FFME		Paris
CREPS D'ILE DE FRANCE		Châtenay-malabry
CREPS		Wattignies
ANIMATION RURALE TOURISTIQUE MONT D OR		Longevilles-mont-d'or
CREPS		Talence